



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquière  
BP 30109  
59393 Wattrelos Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRÊTES DU MAIRE  
ADMINISTRATIVE COMMUNALE

Envoyé en préfecture le 03/02/2024

Reçu en préfecture le 03/02/2024

Publié le

ID : 059-215906504-20240130-ARAG2024\_02\_03-AI



**DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**  
**ARRETE**

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu l'Article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 23 mars 2021 portant attribution de fonctions à 12 Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 15 juillet 2022 portant attribution de fonctions à 15 Conseillers Municipaux Délégués ;

Vu l'arrêté municipal du 4 juin 2020 portant délégation à **Monsieur MARROUKI Steven** ;

Considérant que **Monsieur MARROUKI Steven** occupe le poste de Conseiller Municipal Délégué et a en charge l'Enseignement Supérieur et les Nouvelles Technologies ;

Considérant qu'il convient d'ajuster cette délégation ;

**ARRETONS**

Article 1er – Il est consenti à **Monsieur MARROUKI Steven** la délégation de fonction pour l'Enseignement Supérieur et les Nouvelles Technologies.

Article 2 – Dans le champ de sa délégation, **Monsieur MARROUKI Steven** prendra toutes décisions et signera tout document ou courrier, attestation et autre document à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la ville.

Il pourra notamment signer :

- ✓ Les devis
- ✓ Les bons d'engagements
- ✓ Les conventions et contrats

Article 3 – **Monsieur MARROUKI Steven** pourra également :

- ✓ Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'Administration Générale de la Commune,
- ✓ Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature pourra être exercée par **Monsieur TALEB-AHMED Azedine**, Adjoint en charge de la Réussite Educative et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par **Madame DE SMEDT Myriam**, Première Adjointe en charge du Personnel, des Relations Sociales et des Politiques Contractuelles.

Article 5 – L'arrêté municipal du 4 juin 2020 est abrogé.

Article 6 – Conformément à l'Article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 7 – Le Directeur Général des Services et le Comptable Public des Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, et publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 31/21/2024  
Le Maire,

Dominique BAERT

Fait à Wattrelos, le 30 janvier 2024

Le Maire,



Dominique BAERT

Notification

Monsieur MARROUKI Steven

Le

Monsieur TALEB-AMED Azedine

Le

Madame DE SMEDT Myriam

Le